

Séance du : 30 janvier 2025

Nombre de conseillers:

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt cinq le trente janvier à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

**Etaient présents :**

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, HUGUES Stéphanie, LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline, STORNI Cécile

**Excusés ayant donné pouvoir :**

**Absents Excusés :**

**Absent :**

**Date de convocation :** 22/01/2025

**Date d'affichage :** 22/01/2025

**Secrétaire de Séance :** GAUDIN-LEVERT Natacha

**OBJET : Autorisation à mandater le quart des crédits**

Vu l'art L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Pour le budget COMMUNE :

Considérant que les crédits ouverts pour les dépenses réelles d'investissement (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) au budget principal communal 2024 sont répartis comme suit :

OPERATIONS	ARTICLES	RAR 2023 SUR 2024	BP 2024
Révision PLU	202	18 425.98 €	<b>18 425.98 €</b>
Concession	2051	5 750.00 €	<b>5 750.00 €</b>
Achat terrain	2111	2 175.00 €	<b>8 175.00 €</b>
Acquisition immeuble	21321	19 266.00 €	<b>143 000.00 €</b>
	2313		<b>176 042.65 €</b>
OP101 Acquisition diverses	2158 et 21848	3 500.00 €	<b>3 500.00 €</b>
OP105 Bâtiments	21318 et 21321	4 000.00 €	<b>10 962.00 €</b>

OP106 Travaux voirie-Réseau	2041582, 2151,2158	74 909.00 €	<b>117 724.00 €</b>
OP117 Tennis	2181		<b>26 450.00 €</b>
OP118 Ecole et cantine	21312 et 2158	2 200.00 €	<b>6 568.00 €</b>
OP130 maison Médicale	2313		<b>2 603.00 €</b>
OP140 Aménagement entré de Bourg	2138		<b>35 000.00 €</b>
<b>TOTAL TRAVAUX 2024</b>			<b>554 200.63 €</b>

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisé :  
554 200.63 € \* 25% = 138 550.16 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement du budget COMMUNAL dans la limite de 138 575.15 €, répartis comme ci-dessous jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 :

Chapitre/article	OPERATION	Libellé	Montant
21318	105	Travaux agence postale	1 000.00 €
2151	106	Réparations crue	14 500.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>15 500.00 €</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**- autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget commune dans la limite de 138 550.16 € répartis comme ci-dessus et ce jusqu'à l'adoption du budget communal.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus


